

**VILLE DE BRUXELLES - Communiqué de presse**  
**Mohamed Ouriaghli, Echevin en charge du Logement,**  
**de l'Égalité des chances et de l'Informatique**



## **CBOE : appel à candidatures !**

Ce Conseil consultatif de la diversité culturelle fait peau neuve et appel est lancé aux candidats issus de l'associatif pour poser leur candidature pour le 15 novembre au plus tard

Bruxelles, le vendredi 25 octobre 2013

Le Conseil des Bruxellois d'origine étrangère (CBOE) de la Ville de Bruxelles est un conseil consultatif de la diversité culturelle qui a pour objet d'émettre des recommandations sur les questions qui se posent au niveau communal et qui présentent un intérêt pour les Bruxellois d'origine étrangère. Conformément aux statuts, le Conseil est renouvelé dans le prolongement de l'installation du Conseil communal, et ce, pour un mandat équivalent de six ans.

Mohamed Ouriaghli, Echevin de l'Égalité des chances et Président du CBOE, précise l'intention : *« J'ai pris le temps de la réflexion. J'ai souhaité associer les anciens conseillers et définir avec eux un plan d'actions pour la législature à venir. Il est d'ailleurs envisagé de changer le nom du Conseil pour lui donner une tonalité plus en phase avec l'évolution des dernières années, décennies et les nouveaux défis de ville à relever. Mais cette décision appartiendra aux nouveaux conseillers »*. Mohamed Ouriaghli poursuit : *« Bruxelles, capitale de la Belgique et de l'Europe, est une ville internationale et multiculturelle. Lieu riche de part sa diversité culturelle, il importe de favoriser la rencontre entre citoyens tout en leur accordant leur droit à la différence et à son expression. Chaque culture représente un apport au patrimoine commun et mérite de transmettre sa richesse dans le cadre des droits de l'homme et des valeurs européennes. Ainsi, à travers ses activités sociales, éducatives, politiques et culturelles, ce Conseil peut œuvrer en faveur de la transculturalité »*.

Les nouveaux membres du CBOE seront choisis par le Collège des Bourgmestre et Echevins dans le respect des principes généraux énoncés par la loi du 16 juillet 1973 garantissant la protection des tendances idéologiques et philosophiques, ceci après une large consultation des associations installées ou exerçant régulièrement sur le territoire de la Ville de Bruxelles, reconnues par les autorités communales, régionales ou communautaires, et ayant prévu dans leurs statuts une contribution à l'intégration des populations d'origine étrangère. Une attention particulière sera portée sur deux points :

- la nécessaire diversité dans la composition des pays d'origines représentés au sein du Conseil consultatif afin qu'il soit au plus près des préoccupations des personnes issues des immigrations récentes ;
- la nécessité de tendre vers la parité homme/femme et une représentativité intergénérationnelle.

Les candidatures accompagnées d'une copie de la carte d'identité (ou de la pièce tenant lieu de titre de séjour), ainsi que d'une copie des statuts de l'association représentée sont à envoyer, pour le vendredi 15 novembre 2013 au plus tard, à l'Echevin de l'Égalité des chances et Président du CBOE, bd. Emile Jacqmain 1/6<sup>ème</sup> étage à 1000 Bruxelles.

Davantage de précisions sur le site de la Ville de Bruxelles : [www.bruxelles.be/8043](http://www.bruxelles.be/8043)

Cabinet de l'Echevin  
Alexandre Van der Linden  
02/279.41.35 - 0485/190.692